

Priorités et nouveautés 2025-2026

La rentrée scolaire en Suisse romande et au Tessin

Franca Armi

Dès le 18 août 2025, les élèves romands et tessinois reprenaient le chemin de l'école. La rentrée est l'occasion pour les cantons d'annoncer les thématiques sur lesquelles ils travaillent et les changements prévus pour l'année qui débute. Cette rentrée scolaire est caractérisée par le désir de renforcer l'école en tenant compte du bien-être des élèves, tout en soutenant le corps enseignant et les directions grâce à différentes mesures.

SOMMAIRE

- Situation de l'emploi et effectifs des élèves
- Éducation numérique
- Prévention, bien-être et climat scolaire
- Compétences de base et capacités transversales
- École à visée inclusive
- Gouvernance, réformes et changements structurels
- Relation famille-école
- Ressources et moyens d'enseignement
- Enseignement des langues et échanges
- Dispositif sport-art-études
- Orientation et transition



© AdobeStock

Les principaux points forts et nouveautés de cette rentrée scolaire 2025-2026 sont synthétisées dans le présent document. Les cantons romands et le Tessin opèrent des choix de communication propres à leur situation en se concentrant sur les principaux changements et nouveautés prévus pour la nouvelle année scolaire. La variété des projets démontre le véritable potentiel des cantons à proposer des solutions face aux défis qui se posent localement.

Les points forts de la rentrée

Les thématiques sont variées, telles que le soutien au personnel enseignant, l'éducation numérique avec une attention particulière à l'usage des téléphones portables, le renforcement des compétences de base et des capacités transversales, le climat scolaire, la

relation famille-école ou encore la transition vers le degré secondaire II sont abordées dans les communiqués de rentrée des cantons latins, en plus des réformes en cours ou à venir.

Situation de l'emploi et effectifs des élèves

La pénurie de personnel enseignant, problématique importante des années précédentes qui touchait particulièrement le canton de BE¹ a pu être résorbée, preuve que les mesures mises en place ces dernières années

ont porté leurs fruits. FR signale toutefois encore des difficultés de recrutement dans la partie germanophone du canton pour le degré primaire et relève des difficultés de recrutement au cycle 3, principalement dans les domaines des langues, de l'économie familiale et de la musique.

¹ Par souci de simplification, les cantons sont désignés par leur acronyme dans l'ensemble du texte. Berne: BE; Fribourg: FR; Genève: GE; Jura: JU; Neuchâtel: NE; Vaud: VD; Tessin: TI; Valais: VS.

Mesures de soutien pour le personnel des écoles

Depuis plusieurs années, **BE** se concerta avec les partenaires de l'école afin de concevoir des améliorations et des mesures visant à recruter et fidéliser le personnel des écoles. Ainsi, les postes à durée indéterminée ont pu être pourvus pour cette rentrée scolaire. Après les mesures pour les titulaires de classe mises en place à la rentrée 2024 (allocation de fonction de 300 francs par mois et 5% de poste au titre de cet engagement), une mesure comparable est mise en place à la rentrée 2025 pour les directions des établissements de la scolarité obligatoire, avec une modernisation du mode de calcul de leur dotation qui a permis de leur affecter des pourcentages de poste supplémentaires. En parallèles, les HEP des deux parties du canton se sont alliées afin que des étudiantes et étudiants de 3^e année puissent assurer des remplacements et des cours en binôme dans les écoles.

La plateforme électronique à destination des directions d'écoles du canton de **BE** fournit des informations sur des formations continues ciblées, des services de consultation individuelle, du matériel didactique adapté à la pratique et des possibilités d'allègement financier, tandis que celle de **FR** offre une aide lors du recrutement du personnel enseignant et des remplacements.

GE poursuit la mise en place progressive, depuis la rentrée 2024, de la co-intervention de deux adultes dans les classes de 1^{re} et 2^e années. Cette année, elle concerne 92% des établissements. Dans un contexte de hausse continue du nombre d'élèves avec des troubles des apprentissages ou du comportement, cette mesure vise à garantir des conditions favorables pour l'entrée en scolarité des enfants tout en soutenant le travail du personnel enseignant face à la diversité des besoins des



© AdobeStock

élèves. La co-intervention a une visée collective et doit ainsi favoriser un environnement propice au développement de tous les élèves d'une classe. Dans le canton de **VD**, les mesures déployées concernent l'attribution de périodes de mesures ordinaires, des périodes d'assistantat à l'intégration, des périodes de cours intensifs de français et des périodes d'enseignement à double commande. Afin de traiter des problématiques liées

à l'entrée en scolarité, est prévue la création d'une «Plateforme 1-2P» avec les partenaires sociaux. Les procédures et les moyens de cette plateforme seront discutés prochainement.

JU: Le conseil pédagogique renforce ses actions avec des visites systématiques des nouveaux membres du corps enseignant et un accompagnement dans l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement (notamment français et mathématiques). Les directions seront également soutenues dans le développement des dispositifs d'évaluation et des plans de prévention de la violence.

FR: Suite à l'enquête sur le temps de travail du personnel enseignant, menée en 2023, trois domaines seront approfondis pour l'école obligatoire: la charge administrative et le mandat de l'enseignant et de l'enseignante, l'école à visée inclusive ainsi que l'organisation de l'école et des ressources humaines.

VS: Entrée en vigueur des cahiers des charges du personnel enseignant.

VD: La DGEO a lancé, à la rentrée 2022, un dispositif d'écoute et de soutien à destination de l'ensemble des professionnels des établissements scolaires vaudois qui rencontrent des difficultés dans le cadre de l'exercice de leur activité. La DGEO redéfinit actuellement les contours de ce dispositif afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Augmentation démographique

Cette année encore, la majorité des cantons sauf la partie francophone de **BE** connaissent une augmentation plus ou moins importante du nombre d'élèves. Font exception la partie francophone du canton de **BE** et le canton du **TI**. Plusieurs cantons (**FR**, **GE** et **VS**) annoncent avoir recruté du personnel enseignant supplémentaire pour faire face à l'ouverture de nouvelles classes suite à l'augmentation démographique. Du personnel supplémentaire a également été engagé pour l'accompagnement des élèves à besoins particuliers (**FR**, **GE**).

JU se prépare activement à l'intégration des élèves de Moutier en vue de leur rattachement au système scolaire jurassien dès le 1^{er} août 2026. Après l'accord d'exécution entre les cantons de **BE** et du **JU**, qui règle les modalités du passage d'un système à l'autre, le Service de l'enseignement a tenu des séances d'information à l'intention du corps enseignant des écoles obligatoires de Moutier au printemps dernier. Pour le degré secondaire II, les élèves de Moutier qui débutent cette année leur formation seront accueillis dans les divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) ou à l'École de culture générale. Pour les élèves qui se destinent aux études gymnasiales, le libre-choix a été laissé entre le lycée de Bienne ou celui de Porrentruy.

Éducation numérique

... à l'école obligatoire

Le déploiement du volet Éducation numérique du Plan d'études romand (PER), ainsi que la formation du personnel enseignant se poursuivent dans tous les cantons. Concernant la formation, dans le canton de **FR**, près de la moitié du corps enseignant est déjà prête à le mettre en œuvre. L'effort se poursuit et, durant cette année scolaire, un second groupe de formateurs et formatrices en Éducation numérique va entrer en fonction pour former les autres enseignantes et enseignants du primaire et entamer la formation du personnel des écoles du secondaire I. D'ici la rentrée 2027, la totalité des écoles obligatoires disposeront d'au moins une personne ressource accompagnant le corps enseignant dans l'intégration du numérique. Dans le canton du **JU**, la formation à l'éducation numérique pour tout le personnel enseignant de l'école obligatoire est dans sa dernière ligne droite. 750 enseignantes et enseignants ont été formés durant les quatre premières années, et ce sera à celles et ceux de 1^{re} et 2^e années de bénéficier de la formation au cours de cette année scolaire. En parallèle, des cours modulaires et des conférences dans le domaine de la science informatique et des médias sont organisés. La formation du personnel enseignant (années 1-10) est finalisée dans le canton de **NE** et les spécialistes de la discipline Médias, Science informatique et Usages du cycle 3, déjà en activités, entament leur dernière année de formation.

Une attention particulière est toujours accordée à la prévention que ce soit, par exemple, pour promouvoir une consommation active et réfléchie des outils numériques, pour comprendre les coûts énergétiques induits par les usages du numérique ou encore pour prévenir les cas de cyberharcèlement.



© AdobeStock

En juin 2025, tous les cantons latins se sont accordés pour clarifier les règles d'utilisation des appareils connectés en milieu scolaire (cf. encadré). L'interdiction des téléphones portables (et autres appareils connectés) a ainsi été formalisée, harmonisée ou étendue dans les cantons qui ne l'avaient pas encore fait (**GE**, **JU**, **NE**, **VS**), pour l'école obligatoire. Font exception les usages à titre pédagogique, encadrés par le personnel enseignant et adaptées à l'âge des enfants.

De plus, concernant la consommation réfléchie des outils numériques, les cantons proposent différentes initiatives, telles que la réalisation d'une série de vidéos d'information (**FR**), des recommandations pour les parents concernant l'utilisation des écrans (**VS**) ou encore la brochure *Vivre avec les écrans*, (réalisée par la fondation Action Innocence) qui a pour objectif d'apporter une aide aux familles dans l'adoption, par les enfants, d'une utilisation saine et responsable des écrans (**GE**) ou encore des actions de prévention auprès des élèves et des formations sur la prévention des risques liés au numérique pour le corps enseignant (**GE**).

Smartphones à l'école : les cantons latins clarifient les règles

Communiqué de presse de la CIIP du 18.6.2025

Face aux préoccupations croissantes liées à la santé mentale des élèves et à l'impact sur leurs apprentissages, les cheffes et chefs de département en charge de l'éducation des cantons latins, réunis au sein de la CIIP, adoptent une position commune sur l'usage des smartphones à l'école. Cette démarche vise à encadrer plus clairement leur présence dans l'environnement scolaire.

Dans de nombreux établissements, des règles concernant l'usage du smartphone sont en place depuis plusieurs années. Les téléphones sont éteints ou rangés durant les cours, de même que durant les récréations. La CIIP formalise ainsi une orientation commune entre cantons. Il appartiendra à chacun d'eux, selon son organisation propre, de déterminer les suites à donner à cette position dans ses établissements, notamment à la rentrée 2025–2026.

<https://www.ciip.ch/News/>

[Smartphones-a-lecole-les-cantons-latins-clarifient-les-regles](https://www.ciip.ch/News/Smartphones-a-lecole-les-cantons-latins-clarifient-les-regles)

À signaler également :

GE: Nouveau manuel d'éducation numérique (années 5-6), contribuant au développement d'une approche critique de l'information, à la compréhension des fondements de l'informatique et à la prévention des risques liés au numérique; mise à jour des manuels d'informatique de 9^e année et de sciences appliquées de 10^e année, comprenant des activités sur le fonctionnement, les potentialités et les limites de l'intelligence artificielle (IA); introduction du manuel *Éducation aux médias et à l'image* en 11^e année (en phase test), développant la capacité des élèves à s'informer de manière éclairée dans une société en mutation et comportant un volet de prévention (consommation, droits, protection des données), dans une perspective d'éducation à la citoyenneté numérique.

JU: Le Plan d'action numérique, dont quinze actions sur vingt sont déjà effectives, entre dans sa dernière année de mise en œuvre. Il s'agira notamment de

compléter l'enseignement par le développement des thèmes tels que la cybersécurité, le développement durable ou encore l'environnement numérique de travail. Quant à l'intelligence artificielle générative, des recommandations sont édictées pour son utilisation dans le cadre de l'enseignement. Enfin, les élèves de 11^e année (la première volée à avoir bénéficié d'un enseignement numérique structuré dès la 7^e année) passeront en septembre une évaluation de leurs compétences numériques.

NE: Introduite progressivement en tant que discipline depuis 2022, l'éducation numérique fera son apparition dans les classes de 6^e et 10^e années à la rentrée scolaire. L'ensemble de la scolarité obligatoire sera ainsi couvert à la rentrée 2026. De la 7^e à la 10^e année, les élèves bénéficient d'une heure supplémentaire à la grille horaire pour développer leurs compétences dans ce domaine. Aux plus petits degrés, les contenus spécifiques à cette discipline sont abordés de manière transversale.

... au degré secondaire II

Le déploiement de l'éducation numérique se poursuit également au degré secondaire II :

FR: Afin d'obtenir une compréhension commune des compétences numériques concrètes et pratiques nécessaires au quotidien du personnel enseignant, un cadre de référence bilingue a été élaboré. Il sert de guide pour l'autoévaluation et la clarification des besoins en formation continue; il se divise en trois profils (connaissances de base, avancées et expertes). En complément, des ressources et des tutoriels du centre de compétences Fritic sont mis à disposition sous forme de liens pour fournir des explications et permettre la formation continue. Afin de faciliter l'autoévaluation des compétences numériques individuelles, une application a été développée en collaboration avec Fritic. Elle sera introduite et testée par les directions d'écoles au cours de la prochaine année scolaire. Les personnes ressources en informatique proposeront, en outre, des formations continues ciblées sur des domaines de compétences spécifiques ou sur des compétences individuelles du cadre de référence.

GE: L'éducation numérique sera intégrée dans plusieurs cours en insistant sur la recherche documentaire, la

fiabilité des sources et la formation des enseignantes et enseignants via des cycles de formation sur l'IA.

JU: Le Plan d'action numérique continue de se déployer selon les axes définis que sont l'enseignement, la formation du personnel enseignant, l'équipement technique ainsi que la prise en compte de la protection de l'environnement, des données et des personnes. Un parcours complet de formation continue sera proposé dès l'automne, accompagné de directives d'utilisation des outils numériques. Un catalogue d'applications pédagogiques approuvées sera également mis à disposition tandis qu'un identifiant numérique unifié sera introduit dès 2026.

L'interdiction des téléphones portables (et autres appareils connectés) formalisée pour l'école obligatoire a été également élargie aux écoles du postobligatoire (**VS, VD**).

Intelligence artificielle générative – IA_g

Recommandations pour une utilisation réfléchie et mesurée dans l'enseignement (19.3.2025)

L'essor de l'intelligence artificielle générative (IA_g) confronte l'école à de nouveaux défis tout en ouvrant des perspectives pédagogiques prometteuses. Ces outils numériques peuvent enrichir les pratiques d'enseignement et soutenir les apprentissages des élèves. Leur usage demande toutefois une attention particulière afin d'en maîtriser les impacts cognitifs, pédagogiques, éthiques et sociétaux. L'école, en tant qu'espace de formation à la pensée critique, a un rôle essentiel à jouer pour garantir un accompagnement de qualité dans ce domaine.

Considérant que c'est surtout dès le secondaire que certains travaux scolaires demandés aux élèves bénéficieraient pleinement des apports des outils d'IA_g, cantons et institutions estiment nécessaire d'en situer les usages. Ils se sont accordés sur les réelles opportunités que ces outils revêtent, notamment pour les enseignantes et enseignants de tous les degrés scolaires, tout en insistant sur la prévention des risques à leur usage.

Un **dispositif de veille intercantonal en éducation** a été mis en place dans le but de construire une vue partagée des enjeux pédagogiques, sociétaux et éthiques que l'IA revêt et de soutenir de manière proactive les choix des organes décideurs de la CIIP.

https://www.ciip.ch/files/1050/Documents/IRDP/Recommandations_IAg_19-03-2025_V10.pdf



Prévention, bien-être et climat scolaire

Tous les cantons proposent des mesures pour améliorer le climat scolaire afin d'offrir des conditions d'apprentissage optimales à l'ensemble des élèves. On relève notamment le rappel des mesures de protection contre les fortes chaleurs (GE, VD), un accent particulier sur la santé mentale des jeunes, la gestion du stress et le renforcement des cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle (GE, TI), une gestion durable de la diversité (VS), la prise en charge des situations de harcèlement-intimidation entre élèves, un plan de lutte contre le racisme, un plan d'action de prévention et de traitement de l'homophobie et de la transphobie, la prévention des violences sexistes et sexuelles, la prévention des conduites addictives et la prévention du harcèlement sexuel (VD). La construction de nouveaux bâtiments (VD) ou la restructuration des anciens (GE, NE) améliorent également l'environnement scolaire.



© AdobeStock

Parmi les mesures plus spécifiques pour lutter contre la violence, JU va utiliser le jeu ALTERNATIVES, développé par la Conférence romande des bureaux de l'égalité afin de sensibiliser les jeunes aux violences domestiques. VD renforce la prévention de la violence avec des armes blanches grâce à des messages ciblés et la rédaction d'une nouvelle directive interdisant la détention et l'utilisation de tout objet considéré comme dangereux dans le périmètre de l'école.

Sur le plan de la sécurité, le dispositif contre les attaques extérieures (Amok) a été mis à jour afin de renforcer la sécurité dans les écoles à FR: les comportements à adopter en cas d'attaque (s'enfuir, se barricader/se cacher, alerter et, en dernier recours, résister) sont maintenant à disposition de tout le monde. À GE, le dispositif Amok, déjà présent dans les établissements du secondaire I et II, sera déployé dans toutes les écoles primaires. Des formations et des séances d'informations sont prévues dans les deux cantons.

VD signale en outre la poursuite des enquêtes sur le climat scolaire en tant qu'outil à disposition des directions d'établissement. Les résultats permettent de mettre en place des actions de prévention, de prioriser les actions à entreprendre, d'améliorer les contacts avec les parents et d'ajouter des événements citoyens.

FR annonce le projet « 11 – 11 – 11 » qui vise à mieux connaître l'état d'esprit des jeunes au sortir de leur scolarité obligatoire, enrichissant ainsi la réflexion sur les évolutions futures de l'école. Filles et garçons de 11^e année réfléchiront à leur situation d'élèves, notamment à l'aune de la loi scolaire adoptée en 2014. Parallèlement, 11 thèmes d'approfondissement leur seront soumis. Ces activités déboucheront sur une rencontre en janvier 2026, entre une délégation d'élèves représentant chaque école et des représentantes et représentants du monde politique.

TI présente les analyses du taux d'absentéisme des élèves depuis l'année scolaire 2017-2018 en mettant en évidence l'augmentation de cette problématique. Des mesures d'alerte précoce ont déjà été mises en place et chaque cas sera suivi individuellement. Un travail approfondi sur les causes est également prévu.

Absentéisme scolaire : chercher des solutions ensemble

Communiqué de presse du Syndicat des enseignant.es romand.es (7.8.2025)

Cette année, les associations professionnelles des enseignant.es de Suisse mettent l'accent sur le problème de l'absentéisme scolaire, tout en présentant des solutions réalisables.

Par absentéisme scolaire, on entend des absences fréquentes et non justifiées qui s'accompagnent d'une résistance importante à la fréquentation scolaire et qui ne sont pas dues à une cause physique. Ce problème, qui auparavant concernait surtout des jeunes au niveau secondaire, touche de plus en plus également le degré primaire.

De nombreux facteurs entrent en jeu. C'est pourquoi il est important que toutes les personnes concernées travaillent ensemble: l'école, les parents, les différents thérapeutes et, si nécessaire, les services médicaux et sociaux. Une approche en réseau permet souvent de trouver des solutions dont l'effet est durable.

https://le-ser.ch/wp-content/uploads/2025/08/2025.08.07-Conference-de-presse-LCH-SER_Communique-de-presse.pdf

Compétences de base et capacités transversales

Le renforcement des compétences de base demeure une priorité des cantons, avec une attention particulière pour l'orthographe, suite notamment aux résultats de la dernière enquête nationale vérifiant l'atteinte des compétences fondamentales (COFO) de la langue de scolarisation en 11^e année. En plus des nouveaux moyens d'enseignement romands pour le français, qui offrent déjà une réponse efficace pour accompagner les élèves vers une meilleure maîtrise de l'orthographe, les cantons proposent des mesures supplémentaires : organisation d'une semaine dédiée à l'orthographe (GE, NE), valorisation dans l'ensemble des disciplines (GE, NE, VS), activités en accès libre pour les élèves et leurs familles sur la plateforme pédagogique iClasse (NE), nouvelles directives relatives à l'enseignement et à l'évaluation de l'orthographe à l'école obligatoire (VS), consolidation de la place donnée à la dictée (GE, VS).

Tant dans l'enseignement obligatoire que postobligatoire, un accent est mis également sur les compétences transversales, essentielles pour l'atteinte des objectifs fondamentaux et pour le vivre ensemble.

École à visée inclusive

Tous les cantons poursuivent leurs efforts vers une école à visée inclusive. Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers, au bénéfice de mesures d'aide renforcées, sont en principe scolarisés à l'école ordinaire. La scolarisation dans une école spécialisée est envisagée uniquement quand l'école ordinaire ne parvient pas à assurer une prise en charge adaptée aux besoins éducatifs particuliers de l'élève.

En plus de l'offre de formations spécifiques, plusieurs mesures sont ainsi annoncées pour soutenir les élèves, le corps enseignant ou les établissements scolaires. Signalons par exemple, le travail en binôme avec les enseignantes et enseignants spécialisés assurant les soutiens intégratifs ou avec le personnel enseignant qui assure un soutien en français aux élèves allophones (FR), le déploiement de la co-intervention dans les classes régulières de 1^{re} et 2^e années (GE), l'ouverture de nouvelles classes spéciales (BE, GE, VS) ou la reconduction du projet pilote mettant en place la structure Repère, lieu d'accueil pour les élèves du primaire temporairement exclus de leur classe, qui permet à ces

Pour l'école obligatoire, l'instrument Profil de compétences transversales (PCT) propose quatre séquences romandes à inscrire dans les dispositifs cantonaux liés à l'orientation scolaire et professionnelle. Sa mise en œuvre se poursuit dans la plupart des cantons, comme le soulignent notamment les communiqués de GE et VD. Ces séquences visent à aider les élèves dans l'identification de leurs points forts pour mieux concevoir leur projet de formation, tout en leur permettant de mettre davantage en valeur leurs compétences auprès des écoles du secondaire II et des maîtres et maîtresses d'apprentissage. VD annonce également le lancement d'un projet d'évaluation standardisée et d'analyse individualisée du profil de l'élève à la rentrée 2026. Il s'agit de l'analyse d'une dizaine de compétences particulièrement recherchées sur le marché du travail grâce à un sondage réalisé auprès des entreprises vaudoises avec, pour objectif, de permettre aux élèves de valoriser leurs atouts et forces en complément des résultats scolaires, et de faciliter le processus de recrutement pour les entreprises formatrices.

élèves de maintenir un lien avec leur classe d'origine tout en bénéficiant d'un accompagnement ciblé sur les comportements sociaux (JU). Dans le canton du TI, les deux jours de formation organisés annuellement avant la rentrée portaient cette année sur l'accessibilité, la différenciation et l'inclusion. Composées de conférences et d'ateliers, ces journées représentent une occasion concrète d'échange et de développement professionnel pour plus de 1 000 personnes, tant pour le personnel des écoles que les cadres scolaires.



D'autres nouveautés sont également annoncées. À **GE**, une directive précise désormais les aménagements formels auxquels les élèves peuvent avoir droit. Il s'agit d'offrir les meilleures chances de progression à l'élève, avec un projet scolaire qui peut évoluer et s'adapter temporairement ou durablement, en fonction des phases de développement et d'apprentissage de l'enfant, au sein de l'enseignement régulier, sans figer définitivement une orientation. Dans le canton du **JU**, des groupes d'éducatrices et éducateurs sont déployés en projet pilote dans les écoles primaires avec pour objectif la mise en place de mesures dans les classes, en attendant des mesures individuelles qui nécessitent un passage par la procédure d'évaluation standardisée. Un bilan sera fait à la fin de l'année scolaire. À **NE**, dès la rentrée 2025-2026, le « Plan des mesures particulières » remplacera progressivement le livret de suivi et les documents locaux pour organiser et suivre le soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Ce nouveau dispositif n'entraîne aucun changement dans les aides déjà en place, mais il garantit un accompagnement plus clair, harmonisé et transparent pour chaque enfant dans toutes les écoles du canton.

Dans le canton de **FR**, l'accompagnement des élèves et du personnel enseignant

commence déjà avant l'entrée à l'école, à l'instar du travail réalisé au Centre d'intervention précoce intensive (ouvert en 2023) pour les enfants âgés de 24 à 36 mois présentant un trouble du spectre de l'autisme. Après deux ans de suivi, cinq enfants entreront en scolarité cette année, soit dans l'école obligatoire, soit dans une institution de pédagogie spécialisée. Afin de préparer le personnel des établissements scolaires qui accueilleront ces enfants, un concept détaillant les procédures d'orientation en fonction du type d'établissement a été mis à disposition des écoles. Un bilan des deux premières années d'activités du Centre sera réalisé et présenté aux médias au début de l'année 2026.



© AdobeStock

Gouvernance, réformes et changements structurels

Comme chaque année, des lignes directrices et des réformes sont annoncées dans l'un ou l'autre canton, avec des révisions de lois, des modifications de grilles horaires ou les réflexions menées autour de la révision de la maturité gymnasiale.

Nouveaux textes législatifs

FR annonce la modification de deux lois: 1) Loi et règlement sur les bourses et les prêts d'études pour que les personnes admises à titre provisoire (permis F sans statut de réfugié) et les personnes à protéger (permis S), en particulier les personnes de nationalité ukrainienne, puissent bénéficier de bourses d'études. Cette révision permet aussi l'adaptation des forfaits d'entretien et de logement appliqués dans le calcul des bourses; 2) Loi scolaire relative à la reprise cantonale du financement et la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H).

GE: Nouvelle directive pour mieux accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, attestés par un

ou une spécialiste, qui se concentre désormais sur les aménagements formels, c'est-à-dire l'aménagement de la forme du travail demandé aux élèves, sans modifier le niveau d'exigence de l'enseignement (par exemple, accorder plus de temps pour réaliser une évaluation, utiliser des outils spécifiques ou encore adapter la présentation des supports).

JU: Grâce à l'appui scientifique de la HEP-BEJUNE, un groupe de travail dédié œuvre à la mise à jour du cadre de l'évaluation ainsi qu'au développement d'un concept global de formation pour l'ensemble du corps enseignant de la scolarité obligatoire.

TI: Suite à l'augmentation de jeunes présentant une certaine fragilité, le règlement pour les écoles du secondaire II a été modifié. Il permet une augmentation du nombre de redoublements possibles et devrait permettre d'alléger, au moins en partie, la pression des évaluations. Par ailleurs, deux ans après l'entrée en vigueur des directives sur les comportements inadéquats du personnel enseignant, qui introduisaient

l'obligation de notification de tels comportements, 23 situations ont requis des approfondissements. L'introduction de ces directives qui visent le renforcement de la culture du respect envers les élèves semble montrer son efficacité. Des réflexions sont en cours pour l'améliorer encore davantage.

VS: Trois nouvelles lois sont en consultation jusqu'au 19 septembre: 1) la Loi sur l'instruction publique sera remplacée par la Loi sur l'École valaisanne (les notions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement entre les élèves sont formellement inscrites dans la future loi); 2) Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général; 3) Loi sur l'enseignement privé.

Changements structurels

Dans le cadre de la construction de la future réforme du cycle 3 en cours depuis l'automne 2024 à **GE**, les réflexions ont surtout porté sur les pratiques pédagogiques pour soutenir les élèves avec le plus de difficultés, mais aussi sur les questions de structure et d'organisation du cycle. Cette année, deux établissements testeront, dans six classes de 9^e, des groupes de besoins en français et en mathématiques, en organisant les groupes d'élèves sur la base de leurs besoins et de leurs avancées dans les apprentissages au fil de l'année scolaire. De plus, la réflexion au niveau cantonal se poursuivra et se nourrira des actions conduites localement.

JU: Une nouvelle grille horaire du cycle 3 entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2026. L'enseignement restera organisé en cours communs et disciplines à niveaux (A, B, C pour le français, les mathématiques et l'allemand). Les cours à option seront organisés en deux catégories. Dans l'une, les élèves seront orientés dans des classes selon trois niveaux de compétences, dans l'autre, ils pourront opter pour un cours de latin, d'italien, d'activités techniques ou de mathématiques et sciences de la nature. Leurs résultats scolaires n'auront pas d'influence sur le choix de ce cours, ce qui leur permettra de répondre à leurs aspirations en fonction de leur projet professionnel. Par ailleurs, l'enseignement de l'oralité en allemand et en anglais sera renforcé,

l'enseignement de l'économie pratique et des travaux manuels sera dispensé à tous les élèves et une leçon dédiée aux techniques d'apprentissage et à l'accompagnement de projets en 11^e année sera donnée aux élèves des niveaux C dans les disciplines de base.

FR: Une nouvelle maturité spécialisée santé/sciences expérimentales sera proposée à partir de la rentrée 2026. En outre, au cours de cette année scolaire, un stage pratique sera introduit pour la maturité spécialisée en pédagogie: ce projet pilote permettra à des étudiantes et étudiants d'effectuer un stage de six à sept semaines dans des classes primaires de 1^{re} et 2^e années. De plus, dès le 1^{er} août 2025, la Haute École pédagogique Fribourg est intégrée dans l'Université de Fribourg. Cela se concrétise par l'ouverture de la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation, qui comprend le Département de formation à l'enseignement, le Département de pédagogie spécialisée et le Département des sciences de l'éducation.

Révision de la maturité gymnasiale

FR: Le projet cantonal *Matu2027* vise à renforcer le bilinguisme et les compétences transversales ainsi que les formats d'enseignement et d'apprentissage qui les favorisent, en plus de l'enseignement classique des matières. Des groupes de travail composés d'enseignantes et d'enseignants de toutes les disciplines et de tous les gymnases du canton ont déjà proposé des approches pédagogiques innovantes, des concepts théoriques et des exemples illustrant une mise en pratique. Des groupes de travail au niveau cantonal, clarifieront les questions et les conditions préalables (grille horaire et plans d'études cantonaux) qui seront mises en consultation à l'automne 2025.

Dans les cantons de **NE** et **VD**, les réflexions et les analyses du projet d'évolution de la maturité gymnasiale en quatre ans se poursuivent. Elles proposent notamment un système dit mixte, qui permettra aux élèves d'entrer en formation de maturité gymnasiale après la 10^e année d'école obligatoire ou après la 11^e année.



Autres thématiques abordées

Relation famille-école

La collaboration entre l'école et les familles est un facteur important pour le bon déroulement de la scolarité et la réussite des élèves. Bénéfique autant pour les familles que pour le corps enseignant, cette relation fait l'objet d'une grande attention des cantons. Dans ce but, ils signalent la publication de nouvelles brochures, dont les intentions et destinataires varient, notamment pour favoriser une rentrée scolaire réussie (FR), pour les parents des élèves de 1^{re} année et les nouveaux arrivants (NE) et pour la relation famille-école (VS). FR annonce également une brochure pour rappeler au personnel enseignant et aux directions d'école leurs droits et les limites qui peuvent être posées aux parents dont le comportement est problématique, et une deuxième pour informer les parents de l'importance d'une collaboration de qualité et des possibilités qui existent pour régler un conflit de façon appropriée. De son côté, GE renforce les séances d'information aux parents avec l'ajout de séances en 8^e année, proposant aux parents qui le souhaitent de se renseigner sur les contenus et objectifs des cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle. Dans le canton de VD, une application de communication sera développée et testée début 2026 pour être ensuite proposée de manière progressive à la rentrée 2026-2027 à l'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire. Elle permettra dans un premier temps de communiquer avec les parents d'une classe,

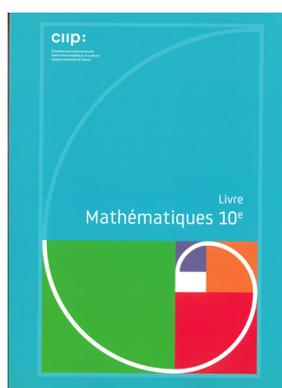
remplaçant les circulaires ou l'utilisation de messageries tierces peu sécurisées. La gestion des absences et d'autres fonctionnalités comme la mise à disposition des horaires seront ensuite ajoutées. VD présente également le premier bilan des congés jokers, introduits l'année dernière, montrant qu'ils répondent à une vraie demande des parents. Ce dispositif se poursuit et des améliorations seront apportées, si nécessaire, lors de la prochaine rentrée, après analyse des retours des directions et des associations de parents d'élèves.

Cours privés

Le canton du TI présente les résultats de l'étude sur les cours privés suivis par les élèves des degrés secondaire I et II. Dix ans après la précédente étude, les résultats relèvent une augmentation du recours à une aide extrascolaire. En parallèle, la fréquentation du soutien (hors grille horaire) proposé directement par les établissements reste toujours faible. L'étude suggère que ces offres ne sont pas toujours perçues comme pleinement adaptées et que les familles préfèrent ainsi investir dans des cours privés. Dans un souci de favoriser l'égalité des chances et de renforcer les compétences d'apprendre à apprendre de façon autonome et efficace, des mesures sont déjà prévues et d'autres sont à l'étude.

Ressources et moyens d'enseignement

Au niveau romand, l'introduction de la nouvelle collection de moyens d'enseignement romands (MER) Français 1-8 se poursuit pour l'ensemble de l'Espace romand de la formation, cette année dans les classes de 4^e et 7^e années, avec une formation coordonnée au niveau romand. Des mises à jours d'autres MER sont également disponibles. Il s'agit notamment des MER Allemand 7^e (Junior), Anglais 9^e (English in Mind), ainsi que Mathématiques 10^e.



MER, Livre Mathématiques 10^e

Des nouveautés cantonales en termes de ressources ou moyens d'enseignement sont également signalées:

FR: Mise à disposition du « kit éducatif » qui a pour objectif d'immerger les élèves dans l'univers du hockey sur glace. Il comprend différentes perspectives et s'intègre aux diverses disciplines enseignées à l'école (du primaire au secondaire II), permettant ainsi une découverte dynamique et interdisciplinaire. Par ailleurs, dans le domaine de l'éducation au développement durable, un guide pratique ainsi que des accompagnateurs et des accompagnatrices sont à la disposition des écoles. Au cours de l'année scolaire, des écoles pilotes sélectionnées testeront des outils adaptés à une école durable. La troisième semaine fribourgeoise du climat se tiendra en mai 2026 sur le thème de la consommation.

GE: En plus des moyens d'enseignement liés à l'Éducation numérique mentionnés plus haut, mise à jour des manuels de Latin de 10^e année (*Maximus* vol. 2 et 3) au terme d'une phase pilote et des fichiers *Information et orientation scolaires et professionnelles* (IOSP) de 9^e et 10^e années.

Enseignement des langues et échanges



GE: Comme pour la formation gymnasiale, les élèves de l'École de culture générale (ECG) pourront, dès cette année, effectuer un séjour linguistique à l'étranger en 2^e année de formation.

JU: L'offre en matière de projets de soutien à l'enseignement de l'allemand a été clarifié. Un document rassemble et explicite chaque possibilité, ainsi qu'une vue globale des différents axes, tels que sensibiliser pour les petits degrés, mener des échanges pour les degrés supérieurs et affiner les compétences du corps enseignant.

L'enseignement des langues, plus particulièrement l'apprentissage de l'allemand (via des classes bilingues ou des enseignements par immersion), ainsi que les échanges linguistiques sont mis en avant par plusieurs cantons.

FR: À la suite du bilan très positif du projet pilote de classes bilingues, mené durant trois ans dans une école en 1^e et 2^e années, une extension progressive est prévue. Des classes bilingues à partir de la 3^e année seront proposées, jusqu'à la formation d'une filière bilingue 1-8 dès l'année scolaire 2026-2027. Quelques clarifications sont en cours et nécessaires avant que l'autorisation définitive soit accordée.

NE: L'enseignement immersif de l'allemand, au sein d'une classe PRIMA (programme d'immersion en allemand sous forme de filières) ou ANIMA (année d'immersion en allemand), continue sa progression et concerne près de 3 800 élèves et plus de 200 classes. Au degré secondaire II, la maturité bilingue français-allemand voit également une augmentation importante des inscriptions, montrant l'importance des compétences dans les langues nationales. Parallèlement, est observée une diminution marquée en filière bilingue français-anglais.

VS: Les jeunes participent toujours en grand nombre aux différents programmes d'échanges linguistiques. Les différents projets autour de la mobilité se développent et concernent tous les degrés scolaires et professionnels.

Dispositif sport-art-études

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive de haut niveau. À **GE**, avec 80 places supplémentaires cette année, ce sont près de 940 élèves qui peuvent bénéficier des prestations du dispositif sport-art-études à la rentrée 2025 tous degrés confondus. De son côté, le canton de **FR** annonce l'obtention de la certification

de *Swiss Olympic* pour leur programme de promotion du sport et de la formation artistique pour les écoles du postobligatoire. Ce label garantit que les élèves doués en sport atteignent le même niveau scolaire que leurs camarades de classe et ne subissent aucune restriction dans le choix de leur orientation scolaire ou professionnelle.



Orientation et transition

Dans un souci continu d'améliorer l'orientation des jeunes et de soutenir la transition vers le degré postobligatoire, différentes mesures ont été prises dans les cantons. Signalons par exemple le rappel de l'obligation pour tous les élèves (en 10^e ou 11^e année) de faire un stage en entreprise et l'évolution de l'offre de formation du dispositif préqualifiant pour mieux répondre aux besoins des élèves (GE). On annonce également la révision du dispositif d'orientation afin de soutenir et de valoriser le professionnalisme du corps enseignant des degrés concernés (JU), le lancement d'un nouveau portail en ligne pour toutes les entreprises formatrices permettant d'optimiser la gestion des contrats d'apprentissage, des formateurs et formatrices et de publier les places d'apprentissage vacantes (VS) ou encore la

mise en ligne d'une nouvelle page internet recensant les portes ouvertes des écoles professionnelles et des Hautes Écoles (VD).

Afin de promouvoir la formation professionnelle, des salons des métiers sont organisés régulièrement dans tous les cantons. D'autres initiatives avec le même objectif ont également été annoncées: trois classes supplémentaires de maturité professionnelle à l'école de commerce (GE), création d'un comité de pilotage pour l'avenir de la formation professionnelle (VS) et déplacement aux *Swiss Skills* à Berne (tous les élèves de 10^e année du canton de GE, un millier d'élèves du TI et tous les élèves de 9^e année, du canton de VD).

swisskills
2025

BERN⁺



© AdobeStock

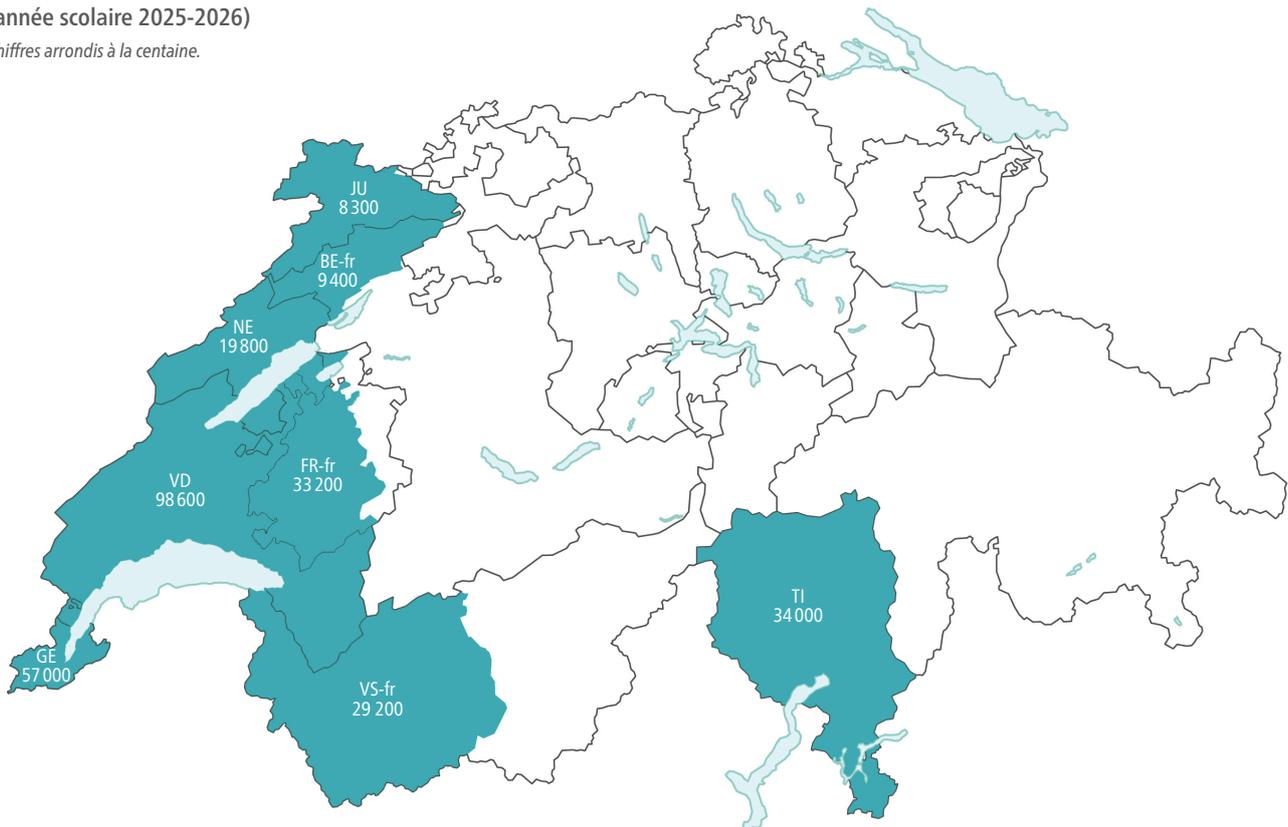
La rentrée en chiffres

Environ 289 600 élèves ont fait leur rentrée à l'école obligatoire dans l'Espace latin de la formation, entre le 18 août et le 1^{er} septembre 2025 (288 500 pour l'année scolaire 2024-2025). La carte ci-dessous présente les effectifs mentionnés dans les communiqués de rentrée ou directement par les cantons. Ils sont basés sur des estimations souvent faites en juin au moment des enclassements. Les chiffres officiels sont disponibles au

cours de l'automne sur les sites respectifs des cantons. Globalement, la majorité des cantons signale une augmentation régulière des effectifs au fil des ans. Font exception les cantons de **BE** et du **TI** qui connaissent cette année une diminution des effectifs. L'impact financier est important pour les cantons qui doivent prévoir la construction de nouveaux établissements et augmenter les effectifs du personnel des écoles.

Estimation des effectifs des élèves à la rentrée (de la 1^{re} à la 11^e année) de l'Espace latin de la formation (année scolaire 2025-2026)

Chiffres arrondis à la centaine.



POUR EN SAVOIR PLUS...

[Informations officielles des cantons romands et du Tessin: 2025-2026](#)

[Calendrier des vacances scolaires pour quelques pays européens](#)

[Smartphones à l'école : les cantons latins clarifient les règles.](#) Communiqué de presse de la CIIP du 18.6.2025

[Enquêtes nationales COFO.](#) Pour des informations complémentaires sur la dernière enquête voir le [communiqué de presse](#) du 22 mai 2025.